



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 69 du 1<sup>er</sup> juin 2021

## **SOMMAIRE**

**PRÉFECTURE 44**

**DDTM 44 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

Arrêté portant délégation de signature ANRU en date du 28 mai 2021.



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

**Arrêté portant délégation de signature  
Le Préfet de Loire-Atlantique  
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

**VU** la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

**VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

**VU** les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;

**VU** le décret du 28 mai 2019 portant nomination de Mme Nadine CHAIB sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

**VU** la décision du directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 17 juin 2019 portant nomination de Mme Nadine CHAIB, sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de Loire-Atlantique, publiée au recueil des actes administratifs de la Loire-Atlantique le 19 juillet 2019 ;

**VU** l'arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de M. Thierry LATAPIE-BAYROO, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique à compter du 01 décembre 2017 ;

**VU** la décision de nomination de Mme Lise VIROULAUD, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service bâtiment logement à la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

VU la décision de nomination de M. Michaël BOSSARD, ingénieur des TPE, chef du bureau renouvellement urbain à la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAIB (sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés, déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), à M. Thierry LATAPIE-BAYROO (directeur départemental des territoires et de la mer), pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés à l'article 1, délégation est donnée à Mme Lise VIROULAUD (cheffe du service bâtiment logement de la direction départementale des territoires et de la mer) et à M. Michaël BOSSARD (chef du bureau renouvellement urbain à la direction départementale des territoires et de la mer) aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

**ARTICLE 3** : Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique. Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Nantes, le **28 MAI 2021**  
le PRÉFET de Loire-Atlantique,  
Délégué territorial de l'ANRU

  
Didier MARTIN